



Publié le 18 octobre 2024

## ARRÊTE DE TRANSFERT De la Salle du Conseil Municipal

2024 - 10 - 12

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SORGUES,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-7,

**Vu** la délibération n° DCM\_2020\_29 de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020, portant élection du Maire,

**Vu** la délibération n°DEL\_2023\_64 du 27 avril 2023 actant le transfert définitif de la salle du Conseil Municipal à la salle des fêtes,

**Considérant** que la fête de la crèche se déroulera à la salle des fêtes le 19 décembre 2024,

**Considérant** qu'afin de permettre la tenue de la séance du Conseil municipal à la date initialement fixée, il convient à titre exceptionnel de déplacer la salle du Conseil municipal,

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 :**

La salle du Conseil municipal est transférée dans les locaux de l'espace Regain sis Place Dis Iero au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville – 84700 SORGUES.

#### **ARTICLE 2 :**

Le transfert visé à l'article 1 n'est effectif que pour la réunion du Conseil municipal du mois de décembre 2024.

#### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

#### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise aux forces de Police.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le .....  
Et de la publication le .....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Olivier ORSONI



Fait à Sorgues, le 17 . 10 . 24

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

*Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :*

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes

*Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*